

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 par AN

HORS DU DÉPART 2 francs par an.
Les abonnements se paient en avance par trimestre de 50 centimes à chaque demande par mandat sur adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 21 Décembre

Les Crédits supplémentaires

Quel que soit le désir que l'on ait pu éprouver de voir commencer le congé du jour de l'an après les incidents de ces dernières semaines et à la veille des élections sénatoriales dans un grand nombre de départements, on ne saurait faire un grief à la Chambre et au Sénat de l'attention qu'ils viennent d'apporter à la question des crédits supplémentaires.

S'il est un point, en effet, sur lequel doit se fixer à cette heure l'attention du Parlement, c'est notre situation financière qui, sans être inquiétante, réclame une vigilance, un esprit d'ordre et d'économie qui, toujours nécessaire, le devient encore davantage lorsqu'on se trouve en présence d'un budget de trois milliards et demi qu'il devient très difficile, chacun est d'accord à cet égard, de boucler dans des conditions satisfaisantes.

Naguère, dans un exposé qui produisit une impression fort vive, le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, M. Boulanger, signala les menaces de déficit en présence desquelles nous étions et la nécessité absolue d'enrayer les augmentations de dépenses.

Le rapport présenté à la Chambre par M. Georges Cochery et dont l'examen a été marqué par les discours de M. Camille Pelletan et du ministre des finances, M. Burdeau, ne pouvait manquer, lui aussi, de provoquer de sérieuses réflexions par l'exposé de la situation financière qu'il renferme.

« La situation de l'exercice 1893, dit le rapporteur, se trouvera singulièrement aggravée. Les dépenses qui avaient été fixées par la loi de finances du 28 avril 1893 à 3,357,727,132 francs, sont augmentées de crédits additionnels qui, comme on vient de le voir, s'élèvent à 80,071,899 fr. 56 c., soit un total de 3,437,799,031 fr. 56 c.

« D'autre part, les recettes qui avaient été évaluées à 3,357,880,404 fr., se trouvent réduites, par suite des moins-values constatées pendant les onze premiers mois, de 29,565,700 fr. On ne peut donc plus les compter que pour 3,328,314,704 fr.

« Il en résulterait un déficit de 109 millions 484,327 fr. 56 c., si on ne tenait pas compte des annulations qui seront prononcées à la clôture de l'exercice.

« En évaluant, d'après les exercices antérieurs, ces annulations au chiffre moyen de 45 millions, c'est encore pour l'exercice 1893 un excédent probable de dépenses de 65 millions, sous réserve des modifications qui pourront encore intervenir jusqu'au moment du règlement. » Et, pour le dire en passant, il n'y a rien de bon à attendre de ces modifications, car il faut tenir compte des moins-values probables pendant le dernier mois de 1893.

Dans ces conditions, on voit quelle est l'importance que devait nécessairement prendre la question des crédits supplémentaires ; elle a été soulignée par la discussion qui vient d'avoir lieu à la Chambre et au Sénat. Nous voudrions y voir un gage de la vigilance avec laquelle, pendant la législature qui commence, il sera procédé à l'examen du budget.

Il ne faut pas se le dissimuler, pendant les quatre dernières années, cette vigilance s'est quelque peu relâchée. Pour en avoir la preuve il suffirait de jeter les yeux sur le tableau comparatif des crédits additionnels et des annulations depuis 1876, inséré dans le rapport de M. G. Cochery.

Tandis que pour les budgets de 1887, 1888, 1889, 1890, c'est-à-dire pour les budgets votés par l'avant-dernière législature, le chiffre des annulations de crédits dépasse celui des demandes de crédits supplémentaires, nous voyons pendant la dernière législature ces demandes de crédits supplémentaires reprendre, au cours de ces dernières années, un nouvel essor.

C'est contre la réapparition de cette pra-

tique menaçante pour l'équilibre du budget qu'il convient de réagir ; d'abord parce qu'il y a là pour notre état financier un très sérieux danger, ensuite parce que la faculté d'ouvrir des crédits supplémentaires trop nombreux constitue un abus qui porte la plus grave atteinte à la sincérité budgétaire.

Sachant, en effet, qu'ils pourront avoir recours à ce procédé commode, les administrations des ministères soumettent plus d'une fois à la commission du budget des évaluations de dépenses inférieures à la réalité ; l'on demande en cours d'exercice un supplément que l'on déclare indispensable, et dès lors le déficit apparaît.

Il y a donc, on ne saurait trop le répéter, la plus grande importance, à tenir un compte très sérieux pour l'avenir, des observations qui viennent d'être échangées, tant à la Chambre qu'au Sénat. La première de toutes les réformes à laquelle la France ait droit, c'est la réforme financière, elle est celle qui est le plus immédiatement pratique et efficace ; la charge que supporte le pays est très lourde ; le premier devoir de ses représentants, est de veiller à ce qu'elle ne soit pas aggravée ; dans cet ordre d'idées, il y a beaucoup à faire.

L'examen d'un budget de trois milliards et demi, s'il est pratiqué par des hommes capables et compétents, peut réserver aux contribuables plus d'une satisfaction légitime, il n'y a donc rien qui, actuellement, s'impose davantage à l'attention du Parlement ; encore une fois, de tous ses devoirs, c'est le premier.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 18 décembre

La Chambre a prononcé la première invalidation de la session : celle de M. d'Hugues, à Sisteron, élu contre le fameux Mac-Adaras.

Par contre, M. le marquis de La Roche-Jacquelin, est validé, ainsi que M. Cros-Bonnet, à St-Pons, et Flourens, à Emprun.

— Nullement ; je discute.

— Peste ! vous êtes difficile ! il me semble que vingt-cinq louis par mois...

— C'est trop ou c'est trop peu ! répliqua nettement Germaine. C'est trop s'il n'y a pas de danger pour moi à faire ce que vous désirez ; c'est trop peu s'il y en a. Je veux le double.

— Hé ! hé ! vous êtes devenue encore plus rusée. Je croyais pourtant bien que ce n'était pas possible. Soit. Va pour douze mille francs par an. De plus, je payerai la pension pendant cinq ans.

Il s'arrêta et reprit en appuyant sur chaque mot :

— Même si, par une circonstance imprévue, vous veniez à vous séparer de lui.

— Ah !

— Vous comprenez !

— Oui.

— L'enfant peut mourir. Il ne m'a pas l'air de jouir d'une très bonne santé. Ou bien encore... hum...

— Ou bien encore ?

— Mon Dieu, vous vous êtes arrangé ici une petite existence bien tranquille, et il pourrait vous déplaire d'y joindre le tracassé qu'un enfant cause toujours dans une maison. Ainsi, tenez, en venant chez vous, j'ai vu à la foire de Saint-Mandé des saltimbanques de toutes sortes. Ces gaillards-là, ça foisonne en diable ! Or, je me suis laissé conter qu'ils sont aises souvent de rencontrer d'honorables familles chargées d'enfant. Peut-être jugerez-vous, en votre sagesse, que ce petit Jean a besoin d'une carrière. Auquel cas, n'hésitez pas, ma chère !

SENAT

Séance du 18 décembre 1893

M. Bérenger, lit son rapport sur le projet de loi relatif aux associations de malfaiteurs.

Le projet est adopté sans débat.

M. Trarieux lit son rapport sur le projet de loi relatif à la détention des engins explosifs.

La discussion immédiate est ordonnée.

Il y a un contre-projet de M. Fresneau, qui demande la juridiction de la cour martiale pour les délits visés par cette loi ; mais M. le président fait observer qu'on ne peut pas le mettre aux voix : il faudrait d'abord le renvoyer à une commission.

M. Fresneau combat cette manière de voir ; mais le Sénat passe outre et le projet est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition tendant à réprimer les abus en matière de vente à crédit des valeurs de Bourse.

M. Cardelet, rapporteur, expose les raisons qui ont amené la présentation de la proposition, et rappelle les majorations de prix que les maisons de vente à crédit font subir aux obligations qu'elles écoulent dans le public. La loi est destinée à remédier à ces abus, ou, du moins, à les rendre moins dommageables pour le public.

Les divers articles de la proposition sont adoptés. On réserve pour la deuxième délibération la discussion de deux amendements présentés par M. Trarieux, au nom de M. Godin, empêché.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à six heures pour le dépôt des projets du gouvernement.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le conseil des ministres s'est réuni, mardi matin. Il a autorisé M. Raynal à déposer, avant la clôture de la session, un projet de loi allouant des pensions de retraite aux commissaires de police ; ces retraites seront payées par l'Etat au lieu d'être servies par les fonds municipaux.

Le gouvernement a décidé d'ordonner des poursuites contre la publication intitulée : *Le Catéchisme du soldat*.

Le Conseil a commencé son examen des mesures à prendre pour conjurer les effets de la crise agricole et viticole.

Le conseil s'est prononcé en faveur d'un tarif favorisant les transports des vins de la région du Midi.

Menaces anarchistes

Paris, 18 décembre.

Le chef des gardiens de la Bourse de Paris a

Ces deux misérables étaient faits pour s'entendre à demi mot, Germaine se leva :

— Tope ! lui dit-elle. Il n'y a plus qu'à régler...

— La question d'argent ? J'ai tout prévu.

Il ouvrit son portefeuille, dans lequel il prit un papier timbré, rédigé à l'avance et signé de lui. C'était un acte, parfaitement en règle, par lequel il s'engageait à payer pendant cinq années consécutives, à Mme d'Avrigny, une somme annuelle de douze mille livres.

— Je vois ! je vois ! dit-il en riant. Vous êtes étonnée que j'ai deviné le chiffre ? Mais ma chère, je comptais vous offrir la moitié, et je savais d'avance que vous me demanderiez le double !

Mascaret fit semblant de ne pas voir que Germaine se mordait les lèvres. Que lui importait. Chacun d'eux avait ce qu'il voulait. Il serra la main de sa complice et sortit, en refusant absolument d'aller serrer la main à « l'intéressant jeune homme » qui avait, disait-il le don de l'exaspérer.

L'enfant comprenait-il l'odieuse marchandise dont il venait d'être l'objet ? Non. Mais le pauvre être avait comme la conscience de son désastre. Germaine ne l'aurait pas d'abord un peu gênée. Qu'aurait-elle en faire jusqu'à ce qu'elle eût réfléchi à la décision qu'elle prendrait ! Jean obéit quand elle l'appela ; il vint lentement auprès d'elle sans que son visage dénotât rien de ses petites pensées. Il devait avoir tellement pleuré depuis qu'il était au pouvoir de Mascaret, qu'il n'avait plus de larmes sans doute.

— As-tu faim ? lui demanda-t-elle.

— Non.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 71

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

I

TRAITE BLANCHE

Quoiqu'il fut rassuré, le sieur Maradoux ne cessait pas d'être toujours désagréablement impressionné par ce mot-là. Il voyait, en une sorte de rêve, le terrible Mortimer. Ce n'était pourtant pas Mortimer cette fois encore, c'était Mascaret. Germaine, qui se souciait fort peu de mettre Mme Aubry-Morange au courant de ses affaires, laissa seuls le modèle et son peintre et courut au-devant de Mascaret. Que diable l'ancien usurier venait-il faire auprès d'elle ? Son étonnement se changea en stupéfaction quand elle le vit accompagné d'un petit garçon de cinq ans.

— Bonjour, bonjour, ma chère, dit-il d'un ton bonhomme qui ne lui était pas accoutumé. Eh ! eh ! vous voilà toute ébahie de me voir ! Je comprends cela ! Où pouvons-nous causer sans crainte d'être dérangés ? Je viens pour une affaire grave !

— Venez, répliqua-t-elle en le conduisant dans sa chambre à coucher située au rez-de-chaussée

de la maison.

Mascaret ferma la porte avec soin et jeta autour de lui le regard prudent de l'homme qui aime à passer l'examen du lieu où il se trouve.

— Vous êtes bien sûr qu'on ne nous entendra pas.

— Parfaitement.

— Bon, alors... (il baissa la voix)... alors regardez ce petit...

L'enfant qui l'accompagnait se tenait immobile et tremblant dans un coin de la chambre. Son visage pâle et tiré, ses yeux rouges de larmes. Son épouvante intime se devinait aisément au tremblement nerveux qui agitait ses lèvres.

— Ce petit, continuez le coquin, s'appelle Jean Kervigan...

— C'est le fils !...

— Le fils, oui. Ah ! ah ! moi je suis habile et je m'entends à me venger des gens. Je veux que cette fille soit au centuple châtiée de tout le mal qu'elle m'a fait. Vous comprenez que je ne peux guère garder l'enfant chez moi : aussi, je vous l'amène.

— Ah ! ah !

— Vous allez voir si je ne suis pas un brave homme ne demandant qu'à aider ses anciens amis. Vous n'êtes pas très riche, hein. A peine huit mille francs de rente pour vous deux ? Moi, je vous confie ce petit dont je payerai la pension.

— Combien m'offrez-vous ?

— Cinq cents francs par mois. Cela vous va-t-il.

— Non.

— Vous refusez.

Paris, le 13 décembre 1893.

reçu une lettre de menaces lui faisant connaître que les anarchistes allaient faire sauter la Bourse.

Cette lettre a été immédiatement portée au commissariat de police, et l'autorité militaire a été avertie. Des précautions ont été prises de suite et, à partir d'hier soir, la Bourse est gardée militairement.

Paris, 18 décembre.

Il est exact que le concierge de la Bourse a reçu plusieurs lettres de menace dans le courant de la semaine dernière.

Aussi le poste militaire de la Bourse a été renforcé, et tous les quarts d'heures les gardes municipaux font une ronde dans les bureaux du télégraphe et du téléphone.

On a posé des grillages au premier étage, dans les entre-colonnements pour empêcher le public de jeter quoi que ce soit dans l'enceinte du palais où se trouve la corbeille des agents de change.

Un garde municipal reste en faction, de midi à trois heures, devant le grillage. Plusieurs agents de la sûreté surveillent le public.

Cartouche de dynamite

M. et Mme N... passaient, l'autre jour, rue Cuvier, lorsqu'ils virent dans l'encoignure de la porte n° 8 un paquet de huit cartouches ; autour de ces cartouches était enroulé un papier ; on lisait l'inscription suivante imprimée :

« Mort à la bourgeoisie ! »

« Vive l'anarchie ! »

A côté du paquet contenant les cartouches se trouvait un carnet de poche renfermant une apologie de l'anarchie en général et une apostrophe véhémement à l'adresse de la société tout entière, la menaçant de représailles sanglantes, si elle touchait à la « précieuse » tête de Vaillant ; enfin des menaces de mort contre toute la bourgeoisie et surtout contre les députés, ces « vampires » de la France.

M. et Mme N... ont remis leur dangereuse trouvaille à M. André, commissaire de police du quartier St-Victor, qui a fait porter les cartouches au laboratoire municipal.

Arrestation d'un anarchiste

M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, et M. Fédée, officier de paix de la brigade des recherches, ont arrêté mardi matin un anarchiste, considéré par la police comme très dangereux ; c'est un nommé Jacques Mériageau, ébéniste, âgé d'environ 35 ans, marié et père d'un enfant.

Cet individu occupe à Belleville deux pièces au premier étage dans la maison du passage des Souhaits, portant le numéro 11.

Mardi matin, à 8 heures, MM. Bernard et Fédée frappèrent à sa porte. Mériageau hésita un moment à ouvrir, les magistrats frappèrent de nouveau. Alors l'anarchiste, qui était couché avec sa femme, sauta à bas du lit et, sans prendre le temps de revêtir un pantalon, vint entrebâiller la porte pour voir qui le demandait. Mais à peine la porte était-elle entr'ouverte, que M. Bernard la poussait violemment de l'épaule et, suivi de M. Fédée, pénétrait dans la chambre à coucher de Mériageau avant que celui-ci fut revenu de sa surprise.

Les magistrats lui déclarèrent qu'ils étaient et l'invitèrent à s'habiller et à les suivre. En même temps, deux inspecteurs, restés dans l'escalier, entraînaient à leur tour dans la chambre.

Mériageau s'habilla en disant : « Allons, il n'y a

pas à résister, je suis surpris, je n'ai qu'à aller avec le commissaire. »

MM. Bernard et Fédée, qui s'attendaient à une vive résistance, furent frappés de sa douceur ; mais ils surveillèrent néanmoins tous ses mouvements. Au moment de sortir, Mériageau passa dans une pièce attenante à sa chambre ; on l'y suivit, il s'approcha doucement d'une veste suspendue à un clou et fit geste d'y prendre quelque chose.

« Halte-là ! s'écria un inspecteur qui le surveillait, et il se jeta sur les vêtements, qu'il saisit. Dans une poche, il trouva un tiers-point dont la pointe était très effilée, et qui était aiguisé. Cette arme meurtrière était enfermée dans une gaine en bois.

— Que voulez-vous faire de cela ? demandèrent les magistrats.

— Moi ? Rien, répondit tranquillement l'autre, c'est un instrument qui me sert à l'atelier.

Là-dessus, Mériageau fut emmené.

Une perquisition opérée à son domicile a fait découvrir une certaine quantité de brochures et de journaux anarchistes. Dans les vêtements que Mériageau avait revêtus, on a trouvé une fiole contenant un acide et une boîte en fer-blanc renfermant une poudre.

Cet anarchiste, qui est un des militants du parti, a été arrêté parce qu'on le soupçonnait de vouloir « faire un coup. » C'est en vertu d'un mandat décerné par le préfet de police que cette arrestation a été opérée. C'est une mesure préventive qui est due à l'initiative de M. Lépine.

Mériageau est né à St-Léger, (Deux-Sèvres). Il a été écrivain au Dépôt.

M. Girard, directeur du laboratoire municipal, a reconnu que la poudre saisie chez lui, est une poudre fulminante chloratée, susceptible de former un engin très dangereux. Quant au liquide contenu dans la bouteille, c'est de l'acide sulfurique, qui entre, comme on sait, dans la composition des engins dont se servent les anarchistes.

La liquidation du Panama

L'Autorité prétend que le liquidateur du Panama a mandé un certain nombre de personnes dont les noms figurent dans les papiers d'Arton et leur a demandé si elles étaient décidées à restituer volontairement les sommes ainsi reçues.

Le comte d'Elva a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet la nomination d'une commission munie des pouvoirs les plus étendus pour faire rendre pleine justice aux intéressés dans l'affaire du Panama.

D'autre part, M. Gerville-Réache et M. Montaut, ont déposé une proposition relative à la liquidation du Panama.

Un sinistre banquet

Le correspondant du XIX^e Siècle télégraphique de St-Petersbourg :

« Le banquet annuel offert par l'empereur aux soldats décorés de l'ordre de St-André, a eu une fin tragique ; quarante convives ont été empoisonnés par les plats qu'ils ont mangés ; quinze d'entre eux sont morts. »

La défense mobile des Côtes

Sous ce titre, la Justice publie un article de M. Clémenceau signalant des faits destinés à soulever sans doute une certaine émotion. Nous reproduisons ci-dessous les passages essentiels :

Extrait d'une lettre d'un personnage en situation d'être exactement renseigné :

non encore classée par la pathologie, et qu'on aurait pu appeler la « maladie de la cravache. »

Cependant, il consentit à se calmer en apprenant l'accroissement subit que leur petit pécule allait subir.

— Vous avez bien agi, ma chère Germaine, dit-il. Je vous approuve en tous points. Seulement, je désirerais savoir ce que vous comptez faire.

Alors, elle lui raconta les sous-entendus dont Mascaret avait agrémenté son marché. Jérôme Maradoux daigna sourire en entendant parler des saltimbanques.

— Nous avons ici de quoi choisir, ma digne amie, reprit-il, et rien ne vous sera plus simple que de prendre une décision.

Ainsi, ils s'étaient bien compris tous deux. Il ne s'agissait plus, maintenant qu'ils se trouvaient d'accord, qu'à décider quel serait, parmi ces honnêtes industriels, celui auquel il convenait de s'adresser. C'est ce qu'ils résolurent de faire le soir même.

La nuit venue, ils s'enveloppèrent chaudement, et bras dessus, bras dessous, ces deux êtres qui profanaient l'amour se dirigèrent vers la foire de Saint-Mandé. Ces foires de la banlieue fleurissaient même en hiver. Celles de Vincennes ont une réputation particulière. On s'y donne rendez-vous des faubourgs. Ce ne sont pas seulement des ouvriers qu'on rencontre, mais encore des étudiants accompagnés des inévitables étudiantes.

(A suivre.)

« A Toulon, dit le correspondant, la défense fixe devait faire deux lancements de torpilles sur une cible longue d'environ quarante mètres et faire exploser ensuite une torpille de fond de 700 kilogrammes de fulmicoton. Les résultats ont été navrants. Des deux torpilles automobiles (système Whitehead), l'une est restée dans son parcours ; aucune d'elles, n'aurait donc fait le moindre mal à l'ennemi supposé »

Des faits analogues et tout aussi regrettables sont d'ailleurs bien plus fréquents qu'on ne le suppose généralement. »

Vaillant

Dans ses interrogatoires, Vaillant affecte une extrême insouciance.

Le secret est gardé sur ses réponses.

La dynamite

A Amiens, une bombe a été placée au poste de police. La mèche a brûlé, mais il n'y a pas eu explosion.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Concours musical

M. le maire de la ville de Cahors adresse la lettre suivante aux diverses sociétés de la région :

Concours régional de 1894

Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Messieurs,

A l'occasion du concours régional, le conseil municipal de la ville de Cahors a décidé l'organisation d'un Grand Concours d'orphéons, harmonies, fanfares, trompes de chasse et étudiants.

Je viens vous convier à cette solennité musicale en vous assurant de l'accueil empressé et sympathique de notre population cadurcienne.

J'espère que les sociétés ont conservé un assez bon souvenir du concours de 1881 pour me faire l'honneur de répondre en grand nombre à mon invitation.

La commission d'organisation aura le soin de vous faire connaître la date précise du concours qui aura lieu dans la première quinzaine du mois de juin.

Vous recevrez incessamment le règlement, la liste des primes en numéraire, couronnes, palmes et médailles qui seront décernées aux sociétés.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Maire de Cahors,
Chevalier de la Légion d'honneur,
J.-H. COSTES.

Nota. — Toutes les demandes de renseignements doivent être adressées à M. MANHIABAL Léon, secrétaire du Concours musical.

Remerciements

Le syndicat des terrassiers et manœuvres de Cahors, ayant adressé à notre compatriote M. F. Roussel, une lettre de félicitations lors de sa récente nomination au ministère de la justice, notre distingué compatriote a écrit au citoyen Montaudé, secrétaire du syndicat, la lettre suivante :

J. HETZEL ET C^{ie} ÉDITEURS, 18, RUE JACOB PARIS.

Bibliothèque d'Éducation et de Récréation

Quinze ouvrages nouveaux. Etrennes 1894

ALBUMS J. STAHL

LA MÈRE BONTEMPS ET PAPA EN VOYAGE

Dessins de L. Frœlich.

Chacun, bradel : 2 fr. — Cartonnés : 4 fr.

LA GUERRE AUTOUR D'UN CERISIER

Dessins en couleurs de Méry

Bradel : 1 fr.

La Bibliothèque de M^{lle} Liti et de son cousin Lucien, cette collection fondée par l'écrivain qui connut le mieux le genre de littérature qui convenait le mieux à nos enfants de tous les âges, et qui compte aujourd'hui près de cent quarante ouvrages, s'enrichit cette année de trois nouveaux albums : deux en noir, la Mère Bontemps et Papa en voyage, illustrés par Frœlich ; un en couleurs : la Guerre autour d'un Cerisier, par Méry. Rien n'est plus drôle que cette famille de la Mère Bontemps, composée des êtres les plus disparates, et qu'en général on n'a pas l'habitude de voir vivre en si bons termes.

Ceci est fait pour les plus petites mains, habituées à feuilleter ces excellents albums, avec tant de plaisir, et qui sont si impatiemment attendus chaque année.

Mon cher compatriote,
Soyez, je vous prie, assez aimable pour exprimer à votre président et à tous vos camarades l'expression de ma vive gratitude pour les félicitations que vous m'avez si aimablement envoyées.

Je vous aurais plutôt répondu, sans l'événement que vous connaissez, événement qui, sans nous troubler, nous a subitement imposé un grand effort de travail.

Les félicitations du syndicat me sont d'autant plus précieuses que j'ai le sentiment profond des devoirs auxquels mes études et la confiance que vous m'avez donnée, m'obligent envers la démocratie vaillante, honnête et laborieuse de Cahors.

Je compte sur vous, comptez sur moi.

Cordialement à vous et à tous vos amis.

F. ROUSSEL.

Le crédit populaire

Le conseil supérieur du travail s'est réuni, mardi au ministère du commerce, sous la présidence de M. Marty

M. Jules Many, secrétaire du Conseil, a présenté son rapport sur l'organisation du crédit populaire au nom de la commission permanente dont les travaux ont duré quatre mois. Les conclusions de ce rapport, dont nous donnons la primeur, sont les suivantes :

1° L'Etat doit donner son concours financier pour le développement du crédit populaire ;

2° Ce concours doit consister en subventions exclusivement accordées à des sociétés coopératives de production ;

3° L'Etat doit favoriser par les mêmes moyens la formation de groupes régionaux de banques populaires ;

4° Les subventions accordées ne seront qu'un sacrifice temporaire destiné à la mise en train des coopératives ;

5° La répartition des subventions devra être faite après enquête et avis d'une commission compétente désignée par le ministre du commerce et de l'industrie ;

6° Il y a lieu de demander au Parlement que les avantages accordés par le projet de loi sur les sociétés coopératives à responsabilité illimitée ou limitée à une somme supérieure à la mise sociale ;

7° Il convient de persister dans le vœu défavorable à la proposition de loi qui autorise les syndicats professionnels à se constituer en sociétés de crédit ;

8° Il y a lieu de repousser la création d'une société ou banque centrale de crédit agricole et populaire soutenue par l'Etat ;

9° Il y a lieu d'émettre un vœu tendant à ce que les caisses d'épargne ordinaires, autonomes ou non, soient autorisées à employer, pour partie, soit leur fortune personnelle, soit les fonds déposés en prêts aux sociétés coopératives du crédit ou de production ;

10° Il y a lieu de demander l'insertion dans les statuts de la Banque de France, modifiés à la suite du renouvellement de son privilège, une disposition expresse stipulant que la Banque de France escomptera les effets de commerce qui lui seront présentés par les sociétés coopératives de crédit ou de production notoirement solvables.

Après une discussion générale à la laquelle ont pris part le ministre du commerce, MM. Jules Simon, Delahaye, Keüfer, Portaillet et Deville, le conseil a remis à demain l'examen de ces conclusions.

MAGASIN ILLUSTRÉ D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION

Tomes LVII et LVIII. Grand in-8

Chacun, broc. : 7 fr. — Carton. 10 fr. — Rel. : 12.

Vingt-neuf années de succès, tel est le bilan de cet incomparable recueil, seule œuvre collective qui ait été, jusqu'à ce jour, couronnée par l'Académie française. Impossible de rencontrer publication périodique plus riche en excellents récits ; et l'on conviendra que maintenir une renommée, très méritée, pendant vingt-neuf ans, n'est pas chose commune.

Le Magasin d'Éducation et de Récréation est la mine inépuisable, sans cesse renouvelée, qui fournit, depuis si longtemps, tant d'ouvrages littéraires de premier ordre et si justement et universellement appréciés.

Et comme succès oblige, nous pouvons affirmer que les prochains recueils annuels ne le céderont en rien aux précédents. J. Verne, André Laurie, J. Macé, Th. Bentzon, M^{me} Marie Barbier, etc., etc., tiennent en réserve une provision de récits, qui ne le cèdent en rien à ceux qui ont été établis, sous une direction impeccable, la supériorité incontestée du Magasin d'Éducation et de Récréation.

L'année 1894, entre autres primeurs, offrira un roman inédit de Jules Verne : *Mirifiques aventures de Maître Antifer, Les Soirées de tante Rosy*, par Jean Macé.

ABONNEMENT

Paris : 14 fr., Départ^{ts} : 16 fr., Union post. : 17 fr.

— As-tu sommeil !

— Non.

— Alors tu ne veux rien ?

— Si, je veux maman...

Existait-il encore un bon sentiment au fond du cœur flétri de cette femme, et fut-elle remuée par l'accident navré dont Jean fit cette réponse ? Ils étaient si déchirants ces quatre mots si simples ! Non, la misérable ne pouvait s'élever de si peu. Cependant, elle se mit à traiter l'enfant avec une extrême douceur.

— Tu reverras ta maman, dit-elle. Elle est malade, et, comme elle ne pouvait plus te soigner, elle t'a confiée à ce monsieur qui t'a conduit ici.

Quelles réflexions pouvaient bien s'agiter dans cette petite tête d'enfant. Jean se rappela que sa mère lui avait paru bien souffrante, en effet. Il se rappela aussi que Mascaret l'avait traité durement, tandis que la dame paraissait devoir être bonne pour lui. Il se laissa déshabiller et coucher. Après quoi Germaine retourna dans l'atelier.

Mme Aubry-Morange venait de partir. Elle avait enfin consenti à descendre des hauteurs idéales où plane Corine pour reprendre le chemin de fer. Triste retour du prosaïsme d'ici-bas ! Comme si une femme de « son cachet » ne devait pas pouvoir rester toujours une harpe à la main, même en wagon.

« L'intéressant jeune homme » fut bientôt mis au courant de la situation. Il commença par la désapprouver tout à fait. C'était plus fort que lui. Mortimer l'épouvantait même par ricochet. Le malheureux était atteint d'une affection nouvelle,

Mort du capitaine Liautaud

Un douloureux événement a impressionné hier la population cadurcienne. Vers une heure de l'après-midi, le bruit se répandait qu'un capitaine du 7^e, jeune encore et plein d'avenir, M. Liautaud, très estimé de ses chefs et de ses camarades, venait, dans un accès de fièvre chaude, de se tuer d'un coup de revolver.

La nouvelle était malheureusement trop fondée.

Tous ceux qui connaissaient le capitaine Liautaud, l'urbanité et l'égalité de son caractère, son attachement au devoir, à l'armée, à la famille, resteront confondus à la pensée qu'un éclair d'irresponsabilité fiévreuse a suffi pour anéantir toute une vie d'honneur, de travail, de joies intimes et plonger dans une désolation navrante, une jeune femme, de petits enfants, qui ne peuvent encore croire à la triste réalité, et un vieux père dont le courage est admirable en cette cruelle circonstance.

Nous nous faisons l'écho du sentiment public en adressant à une famille si douloureusement frappée, les condoléances émuës et sincères de la société cadurcienne.

Les obsèques du capitaine Liautaud auront lieu demain vendredi, à 10 heures, à la cathédrale. Rendez-vous à la maison mortuaire, rue du Portail-Alban.

Le maréchal Canrobert

M. Louis-Certain Canrobert, second fils du maréchal Canrobert, vient de mourir à la suite d'une longue maladie. Il était âgé de vingt et un ans.

Ecole de St-Maixent

Parmi les sous-officiers qui ont été reçus à l'Ecole de St-Maixent, nous relevons les noms suivants appartenant au 7^e de ligne :

- MM. Lepourcelet, sergent ;
- Martin, sergent-fourrier ;
- Caizergues, sergent-major.

L'établissement des conducteurs électriques

On a distribué mardi à la Chambre le texte d'un projet de loi déposé par M. Jonnart, concernant les conditions d'établissement des conducteurs électriques destinés à la transmission de l'éclairage et du transport de la force.

Une des principales améliorations apportées par ce projet de loi, consiste dans la liberté entière laissée aux industriels pour les installations électriques à l'intérieur des propriétés privées.

Pour les conducteurs placés sur les voies publiques, un règlement spécial édictera les dispositions destinées à sauvegarder les droits de l'Etat, les intérêts généraux et la sécurité des communications télégraphiques et téléphoniques.

Exposition intéressante

Sur le désir exprimé par un grand nombre de personnes, l'hommage offert à la mémoire de Gambetta par le Lycée de Cahors et si artistement exécuté par M. Roubaud professeur de dessin, sera exposé pendant quelque temps chez M. Alazard, tapissier, Boulevard Gambetta.

Tirage au sort

Voici l'itinéraire que suivra la commission du tirage au sort, dans l'arrondissement de Cahors, qui aura lieu à la mairie de chaque chef-lieu de canton :

- Puy-l'Evêque, mardi, 23 janvier, à 2 h. 1/2 du soir.
- Cahors (Nord), mercredi 24, à 9 h. du matin.
- Cahors (sud), mercredi 24, à 2 h. du soir.
- Montcuq, jeudi 25, à 10 h. du matin.
- Limogne, vendredi 26, à 10 h. du matin.
- Cazals, samedi 27, à 10 h. 1/2 du matin.
- Lalbenque, lundi 29, à 10 heures du matin.
- Luzech, mardi 30, à 2 h. du soir.
- Catus, mercredi 31, à 10 h. du matin.
- St-Géry, vendredi 2 février, à 9 1/2 du matin.
- Castelnau, samedi 3, à 10 h. du matin.
- Lauzès, lundi 5, à 10 h. 1/2 du matin.

Concours littéraire

OUVERT PAR LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Le concours littéraire ouvert par la Société des Études du Lot pour l'année 1894 sera clos le 1^{er} mars, terme de rigueur. Il est rappelé, à cette occasion, que les œuvres littéraires (poésie ou prose, françaises ou en idiome quercinois), les travaux historiques, artistiques et scientifiques inédits, présentés au concours devront, sous peine d'exclusion, intéresser le Quercy, et ne traiter aucune question politique ni religieuse.

Ces restrictions faites, il n'y a pas de sujet imposé.

Les ouvrages destinés au concours devront être adressés au président ou au secrétaire général de la société avant la date indiquée plus haut. Ils ne devront porter aucun nom, mais seulement une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, ainsi que des mentions honorables seront décernées selon l'importance des ouvrages.

La distribution des récompenses aura lieu pendant les fêtes du concours régional.

Le secrétaire des séances,
Joseph BLANC.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Premier de l'An 1894

A l'occasion des Fêtes du Premier de l'An 1894, la Compagnie d'Orléans a décidé que les Billets aller et retour à prix réduits, qui seront délivrés aux conditions de son tarif spécial G. V. n^o 2, du Jeudi 28 Décembre inclus au Jeudi 4 Janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du Vendredi 5 Janvier.

Ces Billets passeront la durée de validité déterminée par le dit Tarif lorsqu'elle expirera après le 5 Janvier.

Caillac

Dimanche dernier, le conseil municipal a nommé M. Justin Valet, maire de Caillac et M. Michel Albagnac, adjoint. Cette nouvelle municipalité est entièrement républicaine.

Saint-Géry

Dimanche prochain, 24 décembre, à 10 heures du matin, M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence publique et gratuite à la mairie de Saint-Géry.

Sujet: Alimentation des animaux domestiques. Emploi raisonné des engrais chimiques.

Les peintures de la Cathédrale

Nous lisons dans la *Semaine Religieuse d'Albi*: On vient de restaurer à la Cathédrale les fresques d'une des plus belles chapelles de l'abside.

Cette chapelle, avait été dédiée aux saints Anges par Mgr Brault, en 1824.

Mais les admirables peintures qui la décoraient témoignent qu'elle devait être, à l'origine, la chapelle de la Passion et de la Résurrection.

Ces peintures sont, dans leur ensemble contemporaines de celles de la voûte, terminée, on le sait, en 1512.

Ce n'était pas une tâche aisée que de faire jaillir des murs, vivantes comme au jour où elles furent créées, ces superbes scènes voilées par la poussière accumulée des siècles.

Il fallait un grand art et un goût exquis pour en reconstituer les parties disparues, rendre saillantes celles qui avaient trop pâli et conserver tout à la fois l'originalité de caractère et la teinte de vétusté qui donnent un prix inestimable à ces œuvres. C'est l'idéal qu'a su réaliser M. Gaïda, peintre de grand mérite, avec une perfection au-dessus de tout éloge, si bien qu'on ne dirait pas qu'une main nouvelle ait appuyé son pinceau sur ces antiques coloris.

Tous les hommes de l'art sont unanimes à louer et à reconnaître la belle œuvre et le talent de l'artiste.

Nous le félicitons aussi et nous félicitons nous-même de voir ces trésors de notre cathédrale commis à des soins si intelligents.

Nous formons le souhait que M. Gaïda soit appelé à restaurer toutes les fresques de l'église et puisse mener à bonne fin un travail si bien commencé.

On sait avec quel talent M. Gaïda, a exécuté il y a deux ans, la restauration des vieilles fresques de la Cathédrale de Cahors.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Madame Suzette

Il serait injuste, très injuste même, de rendre M. Guyot responsable de la soirée de mardi ; nous savons de bonne source, et ne le saurions-nous pas, que nous aurions des éléments pour y conclure, que c'est à son corps défendant que notre directeur a monté une nouveauté. Une partie du public qui avait d'ailleurs trouvé écho quelque part, lui reprochait de nous jouer toujours du vieux répertoire. En avant donc pour le nouveau ! Et nous venons de voir ce qu'il vaut, le nouveau ! Qu'est-ce que *Madame Suzette* ? Comme pièce, un vulgaire quiproquo, avec un ou deux passages peut-être un peu finis à condition qu'on le sache ou qu'on les souligne, le reste à l'avenant ; comme musique, de l'Andran, mais non pas de l'Andran de bonne marque ; quelque chose de plat, avec, par moments, des reminiscences, surtout de *Miss Hélyett*, même de la *Dame Blanche* ; quelque chose comme une salade russe de notes. Comment s'étonner, avec cela, que l'orchestre, malgré ses efforts louables, n'ait pu arriver à un bon résultat, et que sur la scène on n'ait pas fait grand chose de meilleur.

Et cependant, quelle gracieuse, quelle gentille Suzette, que Madame Guyot ? On ne se lasse jamais de constater qu'elle incarne l'entraîn et le charme. Et, bien que M. Laclaverie parut ne pas trop savoir son rôle, du moins était-il entré en apparence dans le jeu du personnage et a-t-il été, dans Gabilot, d'un comique assez réussi. Quant à MM. Trioque et Sperte, c'est toujours avec regret que nous nous voyons obligés de les juger ; ils paraissent de plus en plus éprouver une peine infinie à tirer leur voix de leur gosier, et leur art de se grimer est des plus primitifs ; aussi même en s'en tenant aux apparences, est-on tout de suite mal disposé en leur faveur. Cependant le voisinage de Madame Guyot est bien

redoutable, et ils devraient au moins faire leurs efforts pour ne pas augmenter le contraste aveuglant qui résulte nécessairement de cette situation. S'ils avaient seulement la bonne volonté de leur Directeur ! Aussi imparfaites que soient ses représentations nous n'aurons jamais la dureté de l'en blâmer, car nous savons qu'il met tout son amour-propre à satisfaire le public. Si toute la troupe suivait le bon exemple de M. et M^{me} Guyot !

M. HEYC.

Prochainement : DEVANT L'ENNEMI !

Vendredi 22 Décembre

CORIGNAN CONTRE CORIGNAN

Bibliographie

Comme tous les ans, la librairie Ch. Delagrave publie une série de livres d'étrennes qui se recommandent autant par le soin et l'exécution matérielle que par l'intérêt même qu'ils présentent. Signalons surtout les plus importants :

Futurs chevaliers, par Noëmi Balleyguier, illustré par Zier. (Broché, 10 fr. ; relié tr. dorées 14 fr.) C'est un ouvrage historique puissamment attachant où se trouvent racontées l'enfance et la jeunesse des preux celières du temps de Charlemagne. La personnalité de Charlemagne lui-même, de Roland, d'Irmengarde joue un rôle important dans ces aventures mémorables et ces juvéniles prouesses, scènes touchantes et pleines d'émotion d'où se dégage comme une vivante évocation des premiers temps de la chevalerie. La vérité historique y est respectée d'une manière remarquable et fait de ce volume un précieux auxiliaire pour l'étude de l'histoire du moyen-âge si ardue par elle-même souvent pour les jeunes gens. Ajoutons que les remarquables compositions de Zier lui donnent un cachet artistique des plus réels et des plus intéressants.

Le Tambour Major Flambardin, par Jacques Lemaire ; illustrations de Job. (Broché 5 fr. relié, tr. dorées 7,50.) Les prodigieux faits d'armes de Napoléon 1^{er} ont eu leurs grands historiens ; la mode est aujourd'hui aux côtés anecdotiques et piquants de cette fabuleuse époque. La librairie Delagrave vient de publier dans cette note si attachante, « Le Tambour-Major Flambardin », de Jacques Lemaire, avec des illustrations de Job. C'est le récit d'aventures tour à tour émouvantes ou joyeuses, plaisantes ou dramatiques, avec des péripéties d'une infinie variété et d'un intérêt toujours soutenu. Ce roman est écrit dans une belle langue claire, avec une bonne humeur et une verve intarissables.

Chose rare, les grands et les petits peuvent s'intéresser également à cette charmante fantaisie qui compte parmi les meilleurs livres de bibliothèque destinés à la jeunesse.

Job, l'élégant dessinateur, a commenté le texte avec d'exquises illustrations qui ajoutent encore au côté artistique de l'ouvrage et le complètent merveilleusement.

Voilà le véritable livre d'étrennes, tel qu'on peut le souhaiter pour tous les âges.

Le testament d'un marin, par Alexis Muenier, illustré par Boutet de Monvel, A. Muenier, Geoffroy. (Broché, 2,90 ; relié, tr. dorées, 4,75.) Ce titre d'une émouvante nouvelle couvre un ensemble d'histoires et de contes, « La Fortune des Piazza, Madame Georges, les Argilières, une Poupée, Dernière offrande à Baal », autant de petits chefs-d'œuvre d'imagination et de sentiment qui ont mis en grande estime le nom d'Alexis Muenier et doivent aux illustrations des artistes tels que Boutet de Monvel, Geoffroy, F.-A. Muenier, un surcroît de relief et de saveur.

Moustique, par Roger Dombre ; illustré par Lix. (Broché, 1,90 ; relié, tr. dorées, 4 fr.) Moustique est une enfant perdue élevée par Zig, un clown au cœur charitable. Grisée par sa beauté et ses succès, adoptée, par une dame sans enfants elle oublie son premier bienfaiteur et ses amis d'autrefois, mais la maladie, l'adversité, la ramènent à ses premiers amis et lui font reconquérir, avec l'estime du monde, une situation honorable. De jolies compositions de Lix accompagnent ce volume.

Deux rivaux, par Pierre Duchâteau ; illustré par Jules Girardet. (Broché, 1,90 ; relié, tr. dorées, 4 fr.) Ce récit montre, dans une très attachante histoire, les résultats du travail et de l'énergie chez un déshérité de la fortune et, par contraste, les fautes et les égarements où peuvent entraîner l'orgueil et la paresse chez celui qui croit que la fortune tient lieu de tout. Les deux rivaux sont en effet le fils d'un bourgeois et celui d'un paysan. C'est ce dernier qui a tous les succès au collège et qui finit par convertir aux bons sentiments et à l'activité ainsi qu'à l'amour du travail son rival tout d'abord dans la mau aise voie. De curieuses illustrations dues au crayon de Jules Girardet accompagnent et embellissent cet intéressant récit.

(A suivre.)

LA FAMILLE vient de commencer la publication de deux romans nouveaux dont tout le monde parle : *Carmencita*, roman inédit de Mary Floran, le plus distingué romancier dont l'Académie française a déjà couronné les œuvres ; *La corde fatale*, adaptation inédite d'un passionnant roman d'aventures de l'illustre conteur Mayne-Reid.

Fondée depuis quinze ans, LA FAMILLE a réussi par cette devise : plaire à tous. Elle est reçue dans tous les milieux. C'est un journal de foyer qui intéresse toute la maison ; c'est un mentor aimable pour la jeune fille, un guide éclairé pour la femme ; pour tous un ami, LA FAMILLE combat tout ce qui est malsain. tout ce qui est malhonnête, non par des paroles, mais par des actes : elle se présente imprimée avec goût, illustrée avec art, rédigée avec esprit. Elle se tient en dehors de toute lutte de parti ou de religion. Elle tâche simplement de vulgariser le beau et le bien et n'a qu'un but : prêcher d'exemple.

Abonnement : un an, 8 francs ; le Numéro 15 centimes, rue de la Perle, Paris. Tout nouvel abonné reçoit gratuitement le commencement des deux nouveaux romans.

Prime à nos Abonnés



Les Armes de précision de la maison Marius BERGER, fils de St-Étienne

Seront vendues par notre intermédiaire, 10 0/0 au-dessous de leur valeur.

C'est une occasion dont nous engageons nos lecteurs à profiter, à cette époque de la chasse et bientôt des étrennes.

Envoi franco du Catalogue illustré.

On peut voir, dans nos bureaux, un type superbe de carabines de tir.

VITICULTURE

Situation viticole

On est généralement d'accord pour reconnaître que l'une des principales causes de la période d'accalmie qui a suivi dans certaines régions la campagne des excédents, est l'incertitude où l'on se trouvait sur la qualité de la présente récolte. Maintenant que beaucoup de vins sont appréciables, on voit le commerce se départir de sa réserve et les affaires prendre journellement plus d'extension.

Dans le Midi, il se traite chaque semaine un nombre assez important de lots à la propriété ; mais les grands marchés manquent encore un peu d'entrain ou du moins sont empreints de quelque intermittence. Il se conclut actuellement un peu moins d'affaires que la quinzaine précédente ; mais il y a tout lieu de croire qu'une reprise se fera sentir avant les fêtes de fin d'année sur les produits dont la qualité sera hors de discussion et dont le commerce trouvera aisément l'emploi.

Le Languedoc a été sillonné ces jours-ci par des visiteurs du dehors qui se sont adjugé quelques caves à un prix moyen de 15 fr. l'hecto. Des vins ayant de la fraîcheur, du corps et du degré ont obtenu un prix supérieur de 1 et même de 2 francs.

Le mouvement continue à se dessiner nettement dans le Bordelais. On relève pour les artisans, les paysans et les bourgeois le cours de 250 à 500 francs le tonneau, de 600 à 1,700 francs et plus pour les crus classés. Ces prix, quoiqu'habituellement modérés, si l'on considère la qualité des vins, donneront pourtant satisfaction au producteur qui trouve une sérieuse compensation dans la quantité inusitée du rendement. Il a encore été acheté des lots importants des sortes inférieures. Les distilleries des Charentes ont fait notamment de nouveaux approvisionnements en vins blancs du Blayais au prix de 25 à 35 francs la barrique sans logement.

Les Charentes sont peu actives.

Le mouvement s'accroît dans les régions bourguignonnes. Les vins de la Côte-d'Or ont des prix fermement tenus. On demande jusqu'à 170 et 180 fr. pour des Passetougrains ; 100 et même 110 fr. pour des Gamays supérieurs, de 80 à 100 francs pour des vins ordinaires, la pièce de 228 litres.

Dans le Beaujolais, les vins supérieurs se cotent de 130 à 150 fr. la pièce, les deuxièmes choix de 80 à 100 fr., les ordinaires depuis 70.

Dans le Maconnais, on demande de 110 à 130 francs pour les premiers choix ; 100 fr. pour les deuxièmes ; à partir de 65 fr. pour les ordinaires. Les bonnes cuvées de vins blancs sont tenues de 150 à 250 fr.

Dans le Lot, marasme complet. Le propriétaire, faute de demandes suivies, est obligé de réduire ses prix. Nous connaissons des ventes à 60 fr. la barrique de 220 litres.

(Moniteur viticole).

Les congestions, les maux de tête, lourdeurs et maladies du sang seront toujours guéries en prenant chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Les forces épuisées se refont rapidement en faisant usage de produits azotés. Un des meilleurs est le **Tapioca Rils** qui sert à faire les meilleurs potages et se trouve sur les tables les plus raffinées.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les sta-

tions hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 km. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à son arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

La Quinine Felletier à bon marché. — Le temps n'est pas éloigné où les pharmaciens vendaient un gramme de quinine en 10 pilules, 3 francs, puis 2 francs, plus tard 1 fr. 50; par suite de la mise en Capsules de la Quinine Felletier, ce dernier prix vient encore de baisser et un gramme de Quinine en 10 capsules peut s'acheter 1 franc en s'adressant Pharmacie Vial, 1, rue Bourdaloue, Paris.

CONTRE les Rhumes (Grippe), Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et la Pâte Pectorale de Nafé de DELANGRENIER possèdent une efficacité certaine, constatée par 40 Membres de l'Académie de Médecine. Ne contenant ni Opium, ni Morphine, ni Codéine, on les donnera avec sécurité et succès aux enfants atteints de toux et de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcutié.

PRIX MODÉRÉS

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Écharpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr.; 240 patrons représentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun; deux ou trois cents de ces objets équivalent, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la Mode Illustrée est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qu'on puisse faire: c'est un placement qui rapporte, en économie, plus de trente fois ses débours.

La Mode Illustrée, Journal de la Famille, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un Supplément littéraire, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50; — Six mois, 7 fr.; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr.; — Six mois, 14 fr.; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les LIBRAIRES

et à l'imprimerie Layton, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

CARTES DE VISITE

Depuis 1 fr. 50

A l'Imprimerie du Journal du Lot

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Peinture Vitrierie Faux bois Marbre ENTREPRENEUR DE PEINTURE en tous genres Encadrement **Henri SÉGUY** Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

A céder

pour cause de maladie un fonds de commerce de grains. S'adresser à Madame veuve SOUBRIE, rue St-James, n° 3, à Cahors.

A CÉDER un Journal judiciaire (grand format) avec son RECUEIL ANNUEL (14 années d'existence) donnant de très beaux résultats, situé dans le chef-lieu d'un des départements du Sud-Ouest. Ecrire à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris, sous les initiales D. Z.

A VENDRE

(Pour cause de départ éventuel) UNE MAISON composée de deux corps de bâtiments

SISE Faubourg et rue St-Georges, N° 24

Contenant dix-sept pièces récemment mises à neuf, un grand magasin ou établi et un vaste hangar pouvant servir d'écurie ou de remise.

REVENU MOYEN : 1,200 fr.

S'adresser au Siège de l'immeuble ou au Bureau du Journal.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIÈGE, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈME DES PLATES et ULCÈRES VARIQUEUX considérables et incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement est dirigé par le Dr L. LÉVY, 10, rue de la Harpe, Paris.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTON.

OUTILLAGE pour AMATEURS et INDUSTRIELS
FABRIQUE DE TOURS, SOIES à DÉCOUPER (PLUS DE 70 MODÈLES).
Machines diverses, Outils de toutes sortes, Boîtes d'Outils.
Tarif-Album de plus de 300 pages et 1000 gravures, franco contre 65 centimes.
BICYCLETTES TIERSOT MACHINES de 1^{er} ORDRE et tous accessoires.
A. TIERSOT, B^{te}, 16, Rue des Gravilliers, PARIS. — Usine à COULOMMIERS.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

L'ŒUVRE D'ART

DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables des Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures en couleurs les plus célèbres des Maîtres anciens et modernes.
Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr. — Étranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.
Contre 75 centimes en timbres poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATION de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Meissonier, mesure 45 X 56, tableau appartenant à S. M. le Roi d'Angleterre.